

## PROMESSE DE GARANTIE POUR LES PRODUITS DE JARDIN VITAVIA FABRIQUÉS EN ZINCALUME®

E. P. H. Schmidt & Co. GmbH

En plus de la responsabilité légale pour les défauts au sein de l'Union européenne et en Suisse, nous assumons une garantie de 15 ans contre la rouille pour les lits surélevés Vitavia, les composteurs et les étagères pour bois de cheminée en Zincalume® acquis chez nous :

La période de garantie commence à la date de facturation correspondante et n'est pas prolongée par des livraisons de remplacement. La garantie ne couvre que la rouille des pièces métalliques. La formation de rouille ou les changements de couleur ne sont pas couverts par la garantie.

Les conditions de base pour faire une réclamation au titre de la garantie sont la présentation d'une preuve d'achat et l'installation et l'entretien professionnel des produits Zincalume® conformément aux instructions d'installation. La garantie expire en cas de nouvelle installation.

En outre, la garantie ne couvre pas les défauts et les dommages qui sont directement ou indirectement imputables à :

- des phénomènes naturels extraordinaires (notamment les charges dues au vent de force 8, la grêle abondante)
- un ancrage insuffisant
- des changements structurels apportés par le consommateur
- un site d'installation inadapté – par exemple, avec une charge de vent particulière ou avec une humidité ambiante accrue (comme la proximité de la mer à moins de 500 m, avec un sous-sol humide en permanence dans le cas qu'aucun drainage n'ait été installé), dans des zones industrielles pesantes ou dans des environnements ayant une tendance exceptionnellement élevée à la corrosion
- un stockage de produits chimiques ou de matières organiques agressifs
- des dommages et éraflures de la peinture non présents lors de la livraison
- des changements de couleur
- une faute propre prédominante de l'acheteur
- une utilisation commerciale
- des repeints / surpeints
- une modification ou un remplacement des pièces livrées par des pièces d'autres fabricants

En cas de réclamations justifiées, auxquelles s'étend notre garantie, nous remplacerons, à notre discrétion, les pièces à échanger ou rembourserons le prix d'achat en conséquence. Si nécessaire, l'envoi de pièces de rechange sera à nos frais. Il n'y a pas d'obligation de conserver les pièces de rechange en stock, de sorte que les livraisons de remplacement peuvent différer de l'original dans certains cas. Toute autre responsabilité, telle que le démontage ou le montage des pièces faisant l'objet de la réclamation ou des pièces livrées ultérieurement, ainsi que les autres coûts supplémentaires ou dommages indirects, ne sont pas couverts par cette garantie. Cette responsabilité n'existe que dans le cadre des exigences légales

